



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC - CM/18/118

Il est rappelé au Conseil Municipal que la constitution d'un groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats.

La Ville du Trait et le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Trait, qui ont des besoins communs en matière d'achats d'équipements de protection individuelle, envisagent de mettre en place un groupement de commandes avec pour objectif de publier un accord cadre.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 les groupements de commandes peuvent être constitués entre la Ville du Trait et le CCAS du Trait afin de passer conjointement l'accord cadre d'achats d'équipements de protection individuelle.

Le groupement de commandes établit une convention constitutive signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne un coordonnateur, chargé de procéder à tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Il est proposé de désigner la Ville du Trait comme coordonnatrice du groupement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment l'article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 78,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDÉRANT que la constitution d'un groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles sur les achats.

APPOUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville du Trait et le CCAS du Trait portant sur la passation d'un accord cadre d'achats d'équipements de protection individuelle.

APPROUVE que la Ville du Trait soit coordinatrice du groupement constitué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette convention.

Envoyé en préfecture le 09/11/2018

Reçu en préfecture le 09/11/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20181105-935_CM_18_118-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 novembre 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

